

Direction des finances

Crédits supplémentaires pour 2000
(2^{ème} série)

Préavis N° 183

Lausanne, le 9 novembre 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2000, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		Dont en recettes
	fr.	fr.
A. Budget de fonctionnement		
Administration générale	509'300.-	.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	523'600.-	235'700.-
Direction des finances	220'000.-	.-
Direction des travaux	53'700.-	.-
Direction des écoles	1'488'900.-	12'600.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	497'000.-	.-
Direction des services industriels	214'700.-	.-
	<u>3'507'200.-</u>	<u>248'300.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	64'900.-	.-
Direction des travaux	40'000.-	.-
Direction des écoles	8'800.-	.-
Direction des services industriels	36'000.-	.-
	<u>149'700.-</u>	<u>.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	854'000.-	.-
	<u>854'000.-</u>	<u>.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 ADMINISTRATION GENERALE

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

1100.318 Affranchissement, téléphones

Budget : fr. 3'640'000.- Crédit suppl. : fr. 190'000.-

Augmentation du montant de l'affranchissement à forfait de 20,76% et des tarifs postaux non prévisible au moment de l'établissement du budget.

1102 Greffe municipale

1102.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 17'000.- Crédit suppl. : fr. 41'000.-

La nécessité de remplacer les cellules de lecture et de reproduction du son des projecteurs de cinéma équipant la salle Paderewski du Casino de Montbenon est apparue il y a plusieurs années déjà .

Le remplacement de ces cellules et des divers équipements d'amplification et de diffusion du son cinématographique ont été de fait prévues dans un préavis concernant l'exploitation du Casino qui sera prochainement soumis au Conseil communal.

Un élément inattendu est venu cependant modifier les données du problème, rendant urgents une partie des remplacements à effectuer. Depuis quelques mois, en effet, des pannes de son de plus en plus fréquentes surviennent durant les projections de films, dont certaines ont même dû être purement et simplement interrompues. Les réparations de fortune auxquelles il a été procédé à chaque fois n'empêchent pas de nouvelles pannes.

Afin de ne pas compromettre complètement la saison de projections cinématographiques, il s'avère indispensable de remplacer à court terme le « rack » de diffusion du son. L'usage de cartes électroniques interchangeables permettra d'adapter l'installation à l'évolution des procédés de reproduction du son.

Le remplacement des hauts parleurs diffusant le son cinématographique dans la salle devra également être effectué et impliquera une dépense supplémentaire de l'ordre de 20'000 francs. Comme il sera nécessaire d'interrompre l'exploitation de la salle Paderewski durant quelques jours pour effectuer les travaux, ceux-ci seront entrepris ultérieurement, l'an prochain, et feront l'objet d'une demande de crédit qui figurera dans le préavis relatif à l'exploitation du Casino.

1400 Service des affaires culturelles

1400.301 Traitements

Budget : fr. 3'325'100.- Crédit suppl. : fr. 143'000.-

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 38'500.-)

1400.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget : fr. 216'100.- Crédit suppl. : fr. 10'000.-
 (crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 2'500.-)

Mu.dac / Musée de design et d'arts appliqués contemporains : Fr. 47'000.-

Les travaux de la Maison Gaudard ont pris plus de temps que prévu. Le personnel du musée, ainsi que quelques auxiliaires, ont dû effectuer un grand nombre d'heures supplémentaires pour que le nouveau musée soit fonctionnel le jour de son inauguration, prévu le 8 juin 2000. D'autre part, la Municipalité a souhaité que le Mu.dac ouvre les lundis des mois de juillet et août. Enfin le Mu.dac, contrairement au musée installé auparavant à Villamont 4, restera ouvert pendant le montage et démontage de ses expositions temporaires pour permettre au public de visiter les expositions permanentes (collection de verre et collection J.-E. Berger), ce qui entraînera une augmentation des heures de surveillance.

Collection de l'art brut : Fr. 49'200.-

Suite au congé maladie de longue durée de la conservatrice-assistante, il a fallu la remplacer pour assurer la bonne marche du musée.

Musée historique de Lausanne : Fr. 40'000.-

Engagement d'une adjointe-administrative à l'occasion du départ à la retraite anticipée d'un employé de musée (déc. municipale du 17 février 2000)

Régularisation d'auxiliaires de surveillance (0,6 poste).

Engagement, non prévu lors de l'établissement du budget 2000, de deux apprentis documentalistes (l'une en deuxième année et l'autre en troisième et dernière année pour un salaire mensuel de Fr. 1'000.-/mois) dès le mois d'août 2000.

Musée romain de Lausanne Vidy: 6'800.-

Suite au départ de la conservatrice, une augmentation temporaire du taux d'activité (25%) de l'une des secrétaires engagée habituellement à mi-temps a été demandée pour faire face à l'abondance du travail et afin de faciliter la mise au courant du nouveau conservateur.

1400.316 Loyers et redevances d'utilisation

Budget : fr. 8'300.- Crédit suppl. : fr. 8'300.-

L'installation du nouveau dépôt du Musée romain de Lausanne-Vidy dans un bâtiment communal, prévu initialement pour juillet 2000, ne pourra se faire qu'à fin décembre suite à un report des travaux de rénovation.

1400.365 Subventions à des institutions

Budget : fr. 23'351'000.- Crédit suppl. : fr. 60'000.-

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 135'000.--)

Le Festival de la Cité a dû affronter cette année des conditions climatiques particulièrement déplorable. Il a plu presque sans interruption du premier au dernier jour du Festival. Les recettes prévues (bar) n'ont donc pas pu être tenues.

160 Service juridique**1601** Commission de police**1601.301** **Traitements**

Budget	:	fr.	336'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	52'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 3'500.-)

1601.303 **Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	21'900.-	Crédit suppl.	:	fr.	3'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 200.-)

1601.304 **Cotisations à la caisse de pensions**

Budget	:	fr.	47'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	1'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 500.-)

Engagement d'auxiliaires compte tenu de l'augmentation du nombre de sentences

2 **DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES****200** Service administratif**2002** Abattoirs**2002.301** **Traitements**

Budget	:	fr.	724'100.-	Crédit suppl.	:	fr.	35'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 159'200.-)

2002.303 **Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	47'400.-	Crédit suppl.	:	fr.	2'400.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 10'700.-)

2002.304 **Cotisations à la caisse de pensions**

Budget	:	fr.	98'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	4'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 17'000.-)

2002.305 **Assurance-accidents**

Budget	:	fr.	22'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	700.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	-------

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 3'300.-)

De plus l'accroissement de la criminalité a progressivement augmenté le risque potentiel de blessures, auquel le policier est confronté, principalement dans le cadre des interventions de Police-secours. En effet, et cela n'est pas propre à Lausanne, une nette augmentation des délits avec violence, particulièrement de ceux impliquant l'usage de couteaux, a été enregistrée. Ce phénomène constitue une menace nouvelle, à laquelle il faut faire face à bref délai, quand bien même, fort heureusement, aucun blessé n'est à déplorer jusqu'à présent. En conséquence, afin de permettre de doter le personnel d'intervention de gilets pare-balles légers, un montant de 125'000 francs s'avère nécessaire.

Enfin certaines armes équipant le Corps de police ont plus de 20 ans d'âge. Les réparations, de plus en plus fréquentes, indiquent qu'elles sont en fin de vie. C'est pourquoi, afin d'éviter des coûts d'entretien excessifs par rapport à la valeur résiduelle de ces armes et dans le but d'uniformiser et de moderniser le matériel de tir du Corps de police, il conviendrait d'acquérir des nouveaux équipements pour un total de fr. 97'500.-.

Toutefois, cette somme sera compensée par des recettes de fr. 98'300.-- sous la rubrique 2401.435 correspondant à la vente des anciens équipements.

2401.317 Déplacements, débours, dédommagements

Budget : fr. 360'000.- Crédit suppl. : fr. 25'000.-

La somme figurant sous cette rubrique est destinée à couvrir les débours du personnel de la Police judiciaire municipale (PJM). Or, cette rubrique s'est également vu imputer, outre les frais des collaborateurs en stage (trois), les débours du personnel appelé à renforcer la PJM dans le cadre du dispositif RANO (lutte contre le commerce et la consommation de produits stupéfiants), à savoir quatre membres de Police-secours, effectuant, notamment, des patrouilles à St-Laurent .

De plus, du 25 avril à fin juin 2000, la participation au dispositif STRADA (mis sur pied par le Canton pour lutter contre le commerce et la consommation de produits stupéfiants) a également entraîné une forte augmentation des dépenses. En effet, les neuf policiers engagés ont été appelés à oeuvrer dans toute l'agglomération, voire plus loin dans le canton.

Toutefois, cette dépense supplémentaire est compensée par un versement de l'Etat de Vaud de fr. 137'400.- pour l'ensemble des dépenses de l'opération (compte 2401.451, "participation du Canton aux charges").

2403 Centre de formation

2403.313 Marchandises

Budget : fr. 220'000.- Crédit suppl. : fr. 2'000.-

Le prix du carburant ayant fortement augmenté en cours d'année, un crédit supplémentaire s'avère indispensable pour poursuivre l'accomplissement des tâches de formation.

2404 Groupe sanitaire

2404.313 Marchandises

Budget : fr. 75'000.- Crédit suppl. : fr. 15'000.-

2404.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 40'000.- Crédit suppl. : fr. 15'000.-

Par rapport à l'an dernier, le nombre de courses d'ambulances devrait, pour l'année en cours, passer de 4000 à 6000. Cette augmentation engendre, outre un accroissement des coûts d'entretien des véhicules, une hausse de la consommation de carburant, dont le prix s'est considérablement élevé durant les derniers mois. En conséquence, deux compléments de crédits de 15'000 francs chacun s'avèrent nécessaires pour absorber les dépenses prévisibles jusqu'à fin 2000.

Toutefois, il y a lieu de relever que les recettes attendues des courses supplémentaires couvriront les dépenses imprévues évoquées ci-dessus.

250 Service de secours et d'incendie**2500 Secours et incendie****2500.310 Imprimés et fournitures de bureau**

Budget : fr. 14'000.- Crédit suppl. : fr. 6'500.-

Les coûts des annonces passées pour la recherche de personnel se sont finalement révélés plus élevés qu'escompté. De plus, il s'est, de manière imprévisible, puisque la modification et la réimpression des documents pour l'équipement en cause n'avaient pas été annoncées, avéré nécessaire d'acquérir des nouveaux règlements pour l'équipement des corps de sapeurs-pompiers professionnels et non professionnels.

Il s'ensuit que le montant inscrit sous cette rubrique apparaît insuffisant pour absorber l'ensemble des surcoûts évoqués ci-dessus et des dépenses auxquelles on peut s'attendre d'ici à la fin de l'année en cours.

2501 Office de la sécurité civile**2501.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. 21'000.- Crédit suppl. : fr. 5'700.-
(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 2'300.--)

Matériel de cuisine pour les constructions de Boissonet et Coteau Fleuri commandé en 1999, livré et facturé en 2000.

Le montant du crédit supplémentaire demandé est égal à la somme non absorbée, telle qu'elle ressort des comptes, du budget 1999.

2501.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 50'000.- Crédit suppl. : fr. 12'500.-

Réparation urgente de 19 des 71 stores des salles de théorie du centre de formation de la Rama.

5 DIRECTION DES ECOLES
500 Secrétariat général**5002 Cultes et temples****5002.314 Entretien des biens immobiliers**

Budget : fr. 200'000.- Crédit suppl. : fr. 37'900.-

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr. 128'600.--)

Paroisse de Saint-François - Saint-Jacques, temple St-Jacques

Au début de l'hiver 1999/2000, des infiltrations d'eau ont été observées sur la toiture (plate) qui surplombe l'église, la sacristie et le couvert.

Dès l'instant où il s'agit du lieu de cultes, la Commune de Lausanne est responsable de la remise en état, en application de l'article 16 de la loi sur l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, du 2 novembre 1999.

Un examen de la situation a révélé qu'il convenait de procéder à des travaux pour un total de fr. 37'900.--. Survenu de manière imprévisible, ce dommage n'avait pu être porté au budget. Son financement nécessite donc une demande de crédit supplémentaire d'un montant de fr. 37'900.--.

La convention de cession d'une part copropriété immobilière, du 23 septembre 1993, règle les engagements respectifs de la Commune de Lausanne et de l'Association de Saint-Jacques. Il en résulte que le tiers des travaux entrepris est à la charge de l'Association. Dès lors, cette dépense sera partiellement compensée par une recette supplémentaire de fr. 12'600.--, enregistrée sous la rubrique 5002.439 "autres recettes".

5002.318 Autres prestations de tiers

Budget : fr. 900'000.- Crédit suppl. : fr. 48'000.-

Paroisse Catholique de Ste-Thérèse

Au chemin du Couchant, le site de la paroisse de St-Thérèse comprend deux bâtiments principaux :

- la chapelle, d'une capacité de 400 places, abritant également des locaux de catéchisme
- la cure, avec l'appartement du curé et le secrétariat paroissial.

Les deux immeubles ont été construits en 1950/51. Chacun est équipé d'une chaudière à mazout, alimentée par une citerne individuelle.

Au début de l'hiver 1999/2000, le chauffage de la cure est tombé en panne. Des mesures provisoires ont été prises pour lui permettre de fonctionner tant bien que mal, mais un examen approfondi a révélé que l'installation n'était ni réparable ni conforme aux normes OPAIR.

5800.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 2'200'000.- Crédit suppl. : fr. 220'000.-

(crédit suppl. 1^{ère} série : fr.79'000.--)

Depuis le printemps 2000, le service a dû assumer un grand nombre de travaux d'entretien imprévus qu'il n'était pas possible de reporter, ces travaux ayant dû être réalisés immédiatement ou pendant les vacances d'été afin de maintenir le fonctionnement des bâtiments. Il en résultera un dépassement budgétaire équivalant à la somme dépensée pour ces mêmes travaux.

A ce jour le solde de cette rubrique s'élève à Fr. 206'000.--. De ce montant, il convient de déduire Fr. 125'000.-- de contrats d'entretien, il reste donc Fr. 81'000.-- pour assurer les nombreux petits travaux qui se révèlent lors de chaque rentrée scolaire et les réparations urgentes d'ici à la fin de l'année. A cet égard, il faut noter que le service a dû engager en urgence Fr. 32'000.-- pour le remplacement de vannes pneumatiques du chauffage du collège des Bergières et Fr. 12'000.-- pour l'assèchement d'une salle de gymnastique du collège de l'Elysée, inondée à la suite d'un défaut de drainage du terrain de football, sans compter les frais de réparation du sol. De plus, la vétusté des installations de chauffage de certains bâtiments, notamment aux Bergières et à Grand-Vennes, peut réserver de mauvaises surprises lors de leur mise en service.

Par ailleurs, l'ensemble de ces travaux ne peuvent pas être pris en charge par le crédit d'assainissement des bâtiments primaires. En effet, ce crédit est non seulement affecté à des bâtiments déterminés, mais il est d'ores et déjà entièrement engagé en particulier suite à la décision de réfection du collège de la Colline.

C'est donc un montant de Fr. 220'000.-- qui est demandé afin de pouvoir assurer l'entretien minimum des bâtiments jusqu'à la fin de l'année.

5800.351 Participation à des charges cantonales

Budget : fr. 51'000'000.- Crédit suppl. : fr. 800'000.-

Dès la rentrée scolaire 2000-2001, les établissements primaires et secondaires vont enregistrer une augmentation de 19 classes, soit de 354 à 364 pour le primaire et de 295 à 304 pour le secondaire.

Calculé sur la base d'une extrapolation des salaires du corps enseignant facturés par l'Etat jusqu'au mois de juin et compte tenu de l'augmentation du nombre de classes dès la rentrée d'août et de 1% de retenue de solidarité, le montant nécessaire pour faire face aux charges de l'enseignement devrait s'élever à fr. 51'800'000.-. Le montant figurant au budget est de fr. 51'000'000.-, c'est donc un crédit supplémentaire de fr. 800'000.- qu'il est nécessaire d'attribuer.

6 DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L' ENVIRONNEMENT**620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement****6201 Environnement et hygiène****6201.313 Marchandises**

Budget : fr. 17'000.- Crédit suppl. : fr. 6'000.-

Taxes sur les quantités de gaz naturel utilisées pour les véhicules à gaz (bus TL, voitures de service), non prévues lors de l'établissement du budget.

760 Service de l'électricité

7600 Distribution d'électricité

7600.318 Autres prestations de tiers

Budget	:	fr.	1'130'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	25'000.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	----------

Mandat de soutien à l'unité commerciale.

Suite à la mise en place de l'unité commerciale du SEL, il est nécessaire de fournir un soutien à l'équipe afin d'optimiser son travail (vente, marketing).

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2 DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES

240 Corps de police

240.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Budget	:	fr.	577'800.-	Crédit suppl.	:	fr.	27'400.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

La moto BMW E 80 RT, immatriculée VD 20253, mise en circulation le 1^{er} mars 1988 et qui marque 109'000 km au compteur, a été mise hors d'usage par un accident de la circulation survenu le 4 août 2000.

Afin que le Corps de police puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer ce véhicule. En conséquence, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle moto.

250 Service de secours et d'incendie

250.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Budget	:	fr.	60'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	37'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

Le service de secours et d'incendie dispose, pour l'accomplissement de ses tâches, du véhicule Peugeot J5 (Losa 53), immatriculé VD 64104, qui, mis en circulation le 5 juin 1986 et servant au transport de personnes et de matériel, totalise 168'000 km au compteur. Lors du dernier service d'entretien de ce véhicule, il a été constaté que la sécurité qu'il doit offrir sur la route n'était plus assurée et que des travaux importants, pour un montant de fr. 7'000.--, devaient être réalisés sans délai (remplacement des manchettes de cardan, du pot d'échappement complet, des roulements avant gauche, des amortisseurs arrière, du modérateur de freins arrière, des caoutchoucs bras-de-force, des supports-ressorts arrière et des silentblochs), sans parler de l'état de corrosion de la carrosserie et de certains éléments du châssis. De plus, compte tenu du fait que ce véhicule doit être présenté à l'expertise durant l'été 2000, il doit également être procédé au remplacement de son embrayage. Le coût de l'ensemble des travaux à effectuer, y compris ceux de préparation du véhicule pour sa présentation au Service des automobiles, est estimé à fr. 10'000.--

Vu ce qui précède, les intéressés préconisent de renoncer à sa remise en état et de procéder sans attendre à son remplacement.

A relever que, pour cet achat, une participation sera demandée à l'ECA.

4 **DIRECTION DES TRAVAUX**

4500 **Service des parcs et promenades**

450.1462.1 **Véhicules, machines, matériel**

Budget	:	fr.	392'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	40'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

Fourgon atelier Peugeot J9 - année 1989 - 111'000 km

Le véhicule cité ci-dessus est immobilisé pour cause de panne majeure, à savoir :

- Boîte à vitesse cassée (coût : fr. 5'000.--)
- En vue de son expertise à fin 2000, d'importants travaux de mécanique et carrosserie engendreraient des dépenses pour un montant d'environ fr. 8'000.--.

Compte tenu des frais engagés et à engager, il est préférable de pourvoir à son remplacement.

Ce véhicule atelier est attribué notamment à l'entretien courant des fontaines, des jeux et des locaux. Il est donc indispensable au bon fonctionnement des activités du service.

5 **DIRECTION DES ECOLES**

560 **Service de la jeunesse et des loisirs**

5600 **Loisirs et jeunesse**

560.1462.1 **Véhicules, machines, matériel**

Budget	:	fr.	88'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	8'800.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

L'achat de deux bus pour les écoles à la montagne des Chevalleyres et du Planemard a occasionné un dépassement de Fr. 4'400.- par véhicule, soit un total de Fr. 8'800.-.

D'une part, l'offre qui a permis de déterminer un prix de Fr. 44'000.- par véhicule a été établie au mois de juin 1999. Or, dans le courant de cette année, le prix de base de ce modèle a augmenté d'environ 5% et le rabais flotte a dû être revu à la baisse suite aux directives de l'importateur. D'autre part, pour des raisons pratiques mais surtout de sécurité, il a été nécessaire d'acquérir 2 porte skis (20 paires de skis chacun) qui permettent d'ouvrir le hayon arrière, occasionnant ainsi une dépense supplémentaire de Fr. 1'800.- par véhicule car l'offre initiale ne tenait pas compte de cette possibilité d'ouverture.

7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

7100 Service de la comptabilité

7100.1462.1 Véhicules, machines, matériel

Budget : fr. 574'000.- Crédit suppl. : fr. 36'000.-

Remplacement d'un véhicule de livraison (Ford Transit 120, VD 65'510, 1992, environ 121'300 km) accidenté le 10.07.2000. L'assureur considère qu'il s'agit d'un dommage total et versera une indemnité.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

6 DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

600 Secrétariat général

6001 Activités sociales et sanitaires

6001.565.6366 Hôpital orthopédique - Participation financière communale aux travaux de transformation

Crédit voté : fr. 1'010'000.- Crédit compl. : fr. 854'000.-

En application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires, Lausanne devait contribuer au financement de la transformation de l'Hôpital orthopédique et renoncer à percevoir les taxes de raccordement au réseau de fourniture d'eau et de raccordement à l'égout liées à cette opération. Après de nombreuses discussions, les autorités cantonales avaient accepté de réduire leurs prétentions à 1 864 000 francs, montant demandé au Conseil communal par le préavis no 65, du 15 octobre 1998.

La loi n'excluant pas que d'autres communes participent, à bien plaisir, au paiement du montant exigé de la part de la Ville de Lausanne, le Conseil communal, en sa séance du 15 avril 1999, a amendé les conclusions du préavis no 65 et décidé de n'accorder à la Municipalité qu'une partie du montant demandé, soit 1 010 000 francs correspondant à l'importance relative de la commune au sein de la zone sanitaire I.

Les autorités vaudoises ont contesté cette manière de procéder. Après avoir cherché à obtenir le paiement du solde en envoyant des rappels de facture, elles ont entrepris de recouvrer leur créance par le biais d'un commandement de payer auquel la Municipalité a fait opposition. Les autorités cantonales ont alors menacé la Commune de poursuites judiciaires. A cette occasion, elles ont fait part de leur intention de ne plus se satisfaire de la participation négociée sur des bases "politiques" et déclaré qu'elles réclameraient le paiement intégral de ce qui eût été exigible sur la base d'une stricte application des dispositions légales en vigueur, soit un montant de 3,6 millions de francs.

La probabilité que le point de vue cantonal prévale en cas de recours à la justice et qu'il faille au surplus s'acquitter de frais "annexes" (notes d'honoraires des avocats des deux parties à tout le moins) est extrêmement élevée. Elle incite à donner gain de cause à l'État de Vaud et à s'acquitter du solde encore dû, soit 854 000 francs.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 183 de la Municipalité, du 9 novembre 2000;

où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2000, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Dont en recettes
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Administration générale	509'300.-	.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	523'600.-	235'700.-
Direction des finances	220'000.-	.-
Direction des travaux	53'700.-	.-
Direction des écoles	1'488'900.-	12'600.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	497'000.-	.-
Direction des services industriels	214'700.-	.-
	<u>3'507'200.-</u>	<u>248'300.-</u>

B. Autorisations d'achats		
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	64'900.-	.-
Direction des travaux	40'000.-	.-
Direction des écoles	8'800.-	.-
Direction des services industriels	36'000.-	.-
	<u>149'700.-</u>	<u>.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	854'000.-	.-
	<u>854'000.-</u>	<u>.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2000

	fr.	fr.
Déficit prévu au budget de 2000		46'429'600.-
Nouveaux crédits votés	9'146'000.-	
Moins recettes	<u>- 37'800.-</u>	9'108'200.-
Présent crédit	3'507'200.-	
Moins recettes	<u>- 248'300.-</u>	3'258'900.-
Déficit total présumé		58'796'700.-
		=====